

# GAROALGUE

## ALGICIDE PRÉVENTIF



### CARACTERISTIQUES :

Algicide préventif concentré sans cuivre

La matière active est un composant d'action rapide, de grand pouvoir algicide. Ce produit est destiné à éviter la formation et la croissance des algues.

### MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

- Après remplissage du bassin, introduire dans celui-ci 1,5 litres pour 100 m<sup>3</sup> d'eau.
- Par la suite, ajouter chaque 8 jours 0,5 litre pour 100 m<sup>3</sup> d'eau.
- Après un orage, ajouter 1 litre pour 100 m<sup>3</sup> d'eau.
- En cas de développement d'algues, ajouter 3 ou 4 litres d'algicide pour 100 m<sup>3</sup> d'eau, 72 heures après un traitement choc.

### CONDITIONNEMENT :

Bouteille de 1L, carton de 12 un

Bidon de 5L, carton de 4 un, palette de 64 cartons / 128 bidons

Bidon de 20L, palette de 28 un



### COMPOSITION :

15% (m/m) de Chlorure de N,N Didécyl-N,N-diméthylammonium (CE 230-525-2) à 50%, soit 7,5% de matière active.

Biocide TP2



### SECURITE :

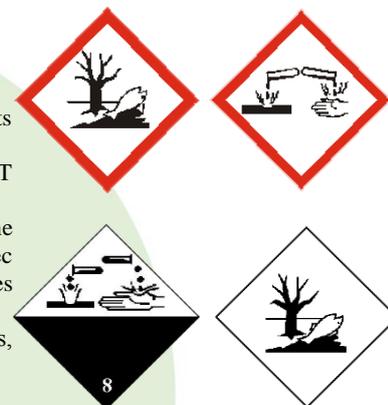
*Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.*

*Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33*

**Mention d'avertissement :** ATTENTION !

**Mentions de danger :** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence :** Tenir hors de portée des enfants. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS D'INGESTION : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau/se doucher. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.



UN 1760

